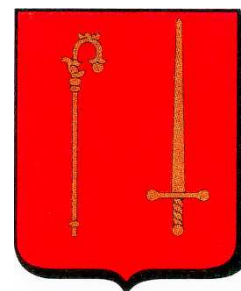


DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE  
Arrondissement de Mâcon  
Canton de La Chapelle de Guinchay  
**MAIRIE DE LEYNES**  
71570 LEYNES

Tél : 03 85 35 11 85

Fax : 03 85 40 82 56

<mailto:Leynes.mairie@wanadoo.fr>



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix huit septembre à 19 heures 15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en mairie sous la présidence de M. Bernard MARTIN, Maire

Etaient présents : MM. MARTIN Bernard, BEZ Christophe, JUSTIN Bernard, LACHARME Sébastien, LAVESVRE, Arnaud AUVIGUE Romain, WUYLSTEKER Christophe, Mmes BERGERET Suzanne, DE GROOTE Isabelle, DESGRANGES Virginie, ROCHE GAILLON Fanny.

Excusés : MM GAGUIN Anthony, AUBLANC Anthony, JANOT Laurent.

Représentée : Mme DURANT MILAMANT Jacqueline par M. JUSTIN Bernard,

Après avoir approuvé, le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal décide :

### **SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS: opération sous mandat compte 458 voirie 2020 ( DE 2020 051)**

Le Maire expose à l'assemblée que le SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS a, depuis sa création la compétence "exécution des travaux de voirie". Suite à la suppression des comptes 457, il convient de signer une convention avec le Syndicat pour la réalisation de ces travaux via les comptes 458 au Syndicat et le compte 238 pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De mandater le SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS pour la réalisation et le paiement de l'ensemble des travaux de voirie réalisés sur la commune de Leynes pour l'année 2020 pour un montant maximum de 25 000 Euros. Cette convention ne concerne que les travaux débutés en 2020 et qui devront être terminés au plus tard en 2021.

- D'autoriser le président à passer les marchés avec les entreprises pour la réalisation des travaux que le SIVOM ne peut réaliser.

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le Président du SIVOM.

- Le tableau définitif des travaux réellement effectués sera proposé au vote de l'assemblée au plus tard en N+1.

### **Vote de crédits supplémentaires - leynes DM n°4 ( DE 2020 052)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	7135.88	
2151 (041)	Réseaux de voirie	4473.90	

10222	FCTVA		7135.88
1323 (041)	Subv. non transf. Départements		4473.90
<b>TOTAL :</b>		<b>11609.78</b>	<b>11609.78</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>11609.78</b>	<b>11609.78</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### SUSPENSION TEMPORAIRE DES DROITS DE TERRASSE " LA MARMITE DE L'ECHANSON " ( DE 2020 053)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un message du l'UMIH 71 ( Union des métiers de l'industrie et de l'hôtellerie), stipulant que la crise sanitaire qui touche notre pays, a obligé les professionnels de l'hôtellerie restauration à stopper leur activité de mi-mars à mi-juin 2020 et que cela signifie une mise en difficulté financière pour l'ensemble de ces établissements.

L'UMIH demande au Conseil Municipal la possibilité de supprimer les droits de terrasse appliqués pendant cette période, au restaurant de notre village.

Vu l'arrêté du 25/10/2019, autorisant la société Leynes Restauration à occuper 37m2, devant le restaurant, en vue d'exercer son commerce,

Vu que le permissionnaire doit s'acquitter d'un droit de place annuel de 10€/m2, avec un paiement à terme échu, en septembre de chaque année,

Vu la crise sanitaire qui a stoppé son activité de mi-mars à mi-juin 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide de supprimer les droits de terrasse appliqués au restaurant « la Marmite de l'Echanson », du 15/03/20 au 15/06/20, soit pendant 3 mois, pour un montant de 92.50€.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### DELIBERATION TRAVAUX DE ZINGUERIE FOUR A PAIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rehausser la cheminée du four à pain.

L'entreprise BARGE PELISSON a envoyé un devis pour une somme de 1595.10€ HT, soit 1914.12€TTC.

Quelques Conseillers municipaux demandent s'il serait possible d'avoir d'autres devis.

Cette délibération est donc reportée à la réunion du 16/10.

### SIGNATURE DU BAIL AVEC ORANGE ( DE 2020 054)

Vu la délibération du 28/08/2020, où le Conseil Municipal donnait son accord, pour l'implantation d'un relais radiotéléphonique 4G pour l'opérateur mobile ORANGE, en Balmont haut, Parcelle B464, avec

- Implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile pour ORANGE
- Accueil de l'Opérateur FREE MOBILE
- Durées contractuelles : 12 ans de durée initiale reconductible tacitement par période de 6 ans et préavis de départ de 24 mois.

Monsieur le Maire donne un résumé du contenu du bail. (loyer 3000€ avec une réévaluation tous les ans)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 10 voix pour et 2 abstentions,

Autorise le Maire à signer le bail avec Orange, et tout document concernant cette affaire.

#### TRAVAUX :

- Faits :
  - Entretien, nettoyage des espaces verts par les employés communaux
- A faire :
  - La « bosse » se trouvant chemin des sœurs sera rabotée mi-octobre. Un courrier a été envoyé aux personnes concernées.
  - Le muret qui soutient le chemin qui va au château « CHABOT », s'abîme. Il faudra songer à le restaurer.
  - Elaguer le bosquet qui masque la visibilité, vers la mairie.

#### COMPTE RENDUS DE REUNIONS

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la réunion du SIVOM de l'Arlois qui a eu lieu le 31/08. Cette réunion concernait l'ouverture des plis relatifs à l'achat d'un tracteur.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la réunion à la mairie de Chânes qui a eu lieu le 31/08, concernant les travaux du restaurant scolaire.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la rencontre du 31/08, avec M. MICHOUX, candidat aux élections sénatoriales.

M. Sébastien LACHARME donne le compte rendu de la réunion de la commission cimetièrè qui a eu lieu le 01/09.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la rencontre du 03/09, avec le nouvel inspecteur de l'Académie, à l'école de Leynes.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la réunion avec le SYDESL et la SMEE qui a eu lieu le 09/09.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la réunion du Grand site qui a eu lieu le 11/09, à propos du renouvellement du label, de l'extension du Grand site, du recensement des murs en pierres sèches et cadoles, et du balisage des chemins de randonnée.

M. Christophe BEZ donne le compte rendu de la réunion de la commission bâtiments communaux qui a eu lieu le 11/09.

Concernant la rénovation de la salle des fêtes, la commission a sollicité l'aide de l'ATD (Agence technique Départementale), et a décidé de réunir les présidents des associations, afin d'échanger des idées.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu du rendez vous du 16/09 avec l'entreprise CHAM qui est venue faire un diagnostic de l'installation du chauffage au gaz, à l'église : l'installation n'est plus aux normes. Il n'y a pas assez de ventilations et le risque d'intoxication au monoxyde de carbone n'est pas écarté. Un courrier sera fait à l'évêché pour connaître sa position.

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu de la réunion du restaurant scolaire qui a eu lieu le 16/09, concernant la vérification des comptes.

M. Bernard JUSTIN donne le compte rendu de la réunion du syndicat des eaux de la Petite Grosne qui a eu lieu le 16/09, à Prissé et présente le RPQS (Rapport Prix Qualité Service) de l'eau potable. Il précise que l'assemblée a élu un Président : M. Dominique JOBARD, et 3 Vice-Présidents : MM. François AUCAGNE, Patrick JOURNET, et Yann DELHOMME

M. Bernard MARTIN donne le compte rendu du rendez-vous du 17/09 avec l'entreprise PLATTARD, pour un devis relatif au carrelage et aux faïences des toilettes, vers le four à pain.

M. Christophe WUYLSTEKER donne le compte rendu de la réunion communication qui a eu lieu le 17/09, au sujet du bulletin municipal.

#### QUESTIONS DIVERSES :

M. Bernard MARTIN donne lecture du message d'un administré qui suggère la création d'assemblées citoyennes. Nouvellement installé, le Conseil Municipal doit faire face à de nombreuses questions et Monsieur le Maire pense qu'il est trop tôt pour mettre en place ces assemblées citoyennes.

Monsieur le Maire donne lecture du remerciement des « Papillons blancs », concernant la subvention communale.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'une administrée qui désirerait acheter ou louer un petit terrain communal, attenant à sa maison. Compte tenu du fait que cet endroit constitue une pause pour les marcheurs et qu'il y existe un point de vue, le Conseil Municipal est un peu réticent. Une commission se rendra sur place avant toute décision.

Un conseiller municipal demande pourquoi les enfants doivent traverser la route pour prendre le bus et trouve cela beaucoup trop dangereux.

Ce problème sera évoqué au prochain conseil de classe. Il faudra aussi voir avec le SIVOM dans quelles mesures on peut changer les horaires de bus, donc d'école et de cantine.

Une petite voiture noire, de marque Renault, roule très vite dans le village. Un rappel de la réglementation sera fait à son conducteur.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 16/10 à 19h15